Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260910-DCM202610120-DE

2026/10/120

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 3 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents (21) :

M.	LEBOUVIER	David
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	ROY	Johann
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	FROC	Dominique
Mme	PIGEON	Véronique
Mme	KAZUMBA	Lelu
M.	RONDIN	Joachim
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	VAUTIER	Patricia
M.	HUBERT	Ewen
Mme	TALBOT	Céline

M.	GOGDET	Freddy
Mme	DECORBIN	Sandrine
M.	ROYER	Didier
Mme	LETOURNEUR	Sévrine
M.	JAGU	Thomas
Mme	RIBAULT	Amélie
M.	BRARD	Mickaël
Mme	MARNIER	Anne
Mme	MACÉ	Marine

Absents excusés (6) dont (4) pouvoir :
Monsieur CHARRAUD Michel a donné pouvoir à Monsieur Didier ROYER
Madame JEANNE Aline a donné pouvoir à Madame KAZUMBA Lelu
Monsieur CARRIQUE Ludovic
Madame DELAGE Camille a donné pouvoir à Monsieur JAGU Thomas
Monsieur PASQUET Martin
Monsieur FEUILLET Jean-Claude a donné pouvoir à Madame PIGEON Véronique

Absent (0) :

Secrétaire de séance : Madame Valérie GEORGEAULT

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260910-DCM202610120-DE

OBJET DE LA DELIBERATION 2026.10.120

11 – Convention de gestion des ouvrages d'assainissement – Avenant n°2

VU l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2018 portant création de la commune nouvelle de RIVES-DU-COUESNON au 1er janvier 2019 et l'arrêté rectificatif du 15 novembre 2018,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.5.47 en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

VU la décision du Maire 2022/14 confiant la gestion des ouvrages d'assainissement communaux à la société STGS pour la maintenance, le dépannage et l'aide à l'exploitation des systèmes d'assainissement de RIVES-DU-COUESNON,

VU la décision du mairie 2025/11 portant sur la signature d'un avenant n°1 afin d'intégrer des prestations supplémentaires au contrat de prestation du 01/06/2022 avec la société STGS, 22 rue des Grèves, 50 307 Avranches

Considérant que le transfert de compétence du service d'assainissement des eaux usées à FOUGERES AGGLO devrait intervenir à compter du 01/01/2028,

Considérant que le contrat avec STGS, dans l'article 9, prévoyait une durée de cinq ans à compter du 01/06/2022

Il serait souhaitable de faire coïncider la fin du contrat avec STGS à celle du transfert de la compétence, soit le 31/12/2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n° 2 de prolongation de la mission de la gestion des ouvrages d'assainissement communaux à la société STGS pour la maintenance, le dépannage et l'aide à l'exploitation des systèmes d'assainissement de RIVES-DU-COUESNON

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260910-DCM202610120-DE

CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux formalités administratives et comptables nécessaires, et notamment à la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

Le secrétaire de séance,
Valérie GEORGEAULT